

## N° 15- Semaine du 4 au 10 janvier 2021

### **1. Vous souhaitez devenir ingénieur en agro-développement international ?**

A Angers, l'ISTOM (Institut Supérieur des Techniques d'Outre-Mer), **école d'ingénieur d'agro-développement international**, forme ses étudiant(e)s aux **métiers de l'ingénieur** exercés principalement dans les secteurs d'activité suivants : production agricole, agroalimentaire, ingénierie de projet de développement, gestion de l'eau et de l'environnement, aménagement de terrain, commerce international de produits agricoles et alimentaire, humanitaire...

L'enseignement aborde les **problèmes de développement**, en croisant les disciplines scientifiques dès la première année du cursus : **sciences du vivant**, sciences fondamentales mais aussi **sciences humaines** (économie, sociologie, ...).

Pour préparer ses étudiants à la gestion de projets d'agro-développement, l'ISTOM offre une formation d'ingénieur de terrain maîtrisant les outils et méthodes d'intervention en milieu rural.

Vous trouverez la plaquette de l'ISTOM partagée sur le Drive (1ère semaine de l'orientation)

<http://www.istom.fr/1.cfm?p=802-accueil-istom-ingenieur-agro-developpement-international-humanitaire>

### **2. Vous souhaitez devenir ingénieur du numérique ?**

EPITA, Ecole Pour l'Informatique et les Techniques Avancées vous propose 5 campus : à Paris, Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse. L'école de l'intelligence informatique, commence son cursus par un cycle préparatoire de 2 ans : une classe **préparatoire intégrée**, qui permet d'enseigner les fondamentaux à des **étudiant(e)s passionné(e)s par l'informatique et les technologies de l'information**. Puis le cycle ingénieur, en 3 ans s'appuie sur la pédagogie soutenue par le cycle prépa pour **former des ingénieurs**, selon une philosophie propre à l'EPITA.

Pour se renseigner davantage : vendredi 15 janvier : conférence pour les lycéens entre 13h et 14h (heure de France, soit 19h-20h heure locale) accessible en visio via Teams sur la thématique « Les métiers de l'ingénieur du numérique » (inscriptions sur le document publié sur le drive / 1ère semaine de l'orientation/ Epita).

Vous trouverez la plaquette d'EPITA partagée sur le Drive (1ère semaine de l'orientation)

### **3. Quelles études pour travailler dans le domaine du numérique ?**

Le site l'Étudiant publie un article très complet qui renvoie vers de nombreux sites de formations pour les élèves intéressés par ce domaine : BTS, DUT, Bachelors, écoles d'ingénieurs, de management ou spécialisées dans le numérique...

Toutes ces formations apportent une solide **culture du digital** et une forte **dimension technique**.

Pour en savoir plus : <https://www.letudiant.fr/etudes/ecoles-specialisees/quelles-etudes-pour-travailler-dans-le-domaine-du-numerique.html>

## 4. Rencontres virtuelles en ligne jusqu'au 12 janvier



Vous pouvez toujours assister aux rencontres virtuelles proposées par l'Étudiant en vous rendant sur la page suivante :

[https://www.letudiant.fr/etudes/salons.html?utm\\_source=EmailingFuturness&utm\\_medium=EmailingFuturness&utm\\_campaign=SAL-RV-Decembre](https://www.letudiant.fr/etudes/salons.html?utm_source=EmailingFuturness&utm_medium=EmailingFuturness&utm_campaign=SAL-RV-Decembre)

4 RENCONTRES VIRTUELLES :

- JEUX VIDÉO, CINÉMA D'ANIMATION ET EFFETS SPÉCIAUX
- TOURISME, HÔTELLERIE, RESTAURATION
- LUXE, MODE, DESIGN
- RENTRÉE DÉCALÉE ET RÉORIENTATION

Depuis votre ordinateur, venez rencontrer des écoles qui répondront à vos questions et vous aideront à trouver la formation qui vous convient !

**TEMPS FORTS LES 12 ET 13 DÉCEMBRE  
EN LIGNE JUSQU'AU 12 JANVIER**

J'Y VAIS

## 5. Université de Montréal

L'Université de Montréal (UDeM) compte parmi les plus grandes universités de recherche à travers le monde. **Troisième pôle de recherche** au Canada et offrant plus de **600 programmes d'études** sur ses campus, l'UdeM, avec ses deux écoles affiliées HEC Montréal et Polytechnique, s'est taillé une solide réputation. Cet établissement d'excellence accueille une vaste communauté de plus de **67 000 étudiants et étudiantes**, dont **10 000 internationaux**. L'université de Montréal organise les **14, 15 et 16 janvier prochains** des journées découvertes. C'est l'occasion pour vous et vos parents de découvrir les programmes proposés, poser toutes les questions qui vous intéressent, rencontrer individuellement des conseillers qui pourront vous aider dans vos démarches.

Suivez le lien si vous êtes intéressés :

<https://admission.umontreal.ca/evenement/presentation/les-rendez-vous-de-lorientation-pour-futurs-etudiants-internationaux-16128/>

### Les Rendez-vous de l'orientation

« Aidez-les à tracer les contours de leur avenir »

Choisir son établissement d'enseignement universitaire est une décision importante pour les élèves à la sortie du lycée. Nous savons qu'en cette période de questionnement et de doutes, il est très important pour eux de s'informer sur la multitude de possibilités qui leur sont offertes afin d'effectuer le bon choix. Nous pensons que l'équipe pédagogique et les conseillers d'orientation sont des acteurs importants pour mener à bien ce processus décisionnel.

C'est pourquoi, les 14, 15 et 16 janvier prochain, les élèves, parents, conseillers d'orientation et professeurs sont invités à assister à notre événement exclusif : Les Rendez-vous de l'orientation de l'Université de Montréal.

Apprenez-en plus sur les nouvelles exigences de l'Université de Montréal à la suite de la réforme du bac français, explorez nos programmes découvertes, écoutez les témoignages de nos anciens étudiants et étudiantes, et plus encore...

Participez à l'évènement



Venez assister à diverses séances d'information afin d'en savoir davantage sur les étapes vers une scolarité nord-américaine!

Des questions? Prenez rendez-vous avec l'un de nos conseillers lors d'un entretien individuel o vous pourrez bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Inscrivez-vous

## **6. Etudier au Royaume Uni : ce qui change avec le Brexit**

Le 24 décembre 2020, à la surprise générale et malgré l'entente des deux parties, le Premier ministre britannique a finalement annoncé la fin de la participation du pays au programme Erasmus+. Avec le Brexit, le Royaume-Uni n'est plus considéré comme un pays membre du programme et ne peut donc plus proposer la gratuité des frais de scolarité aux étudiants européens.

**Ce qui change**, pour ceux qui rejoindront le Royaume-Uni dès le 1er janvier 2021 :

- Un visa étudiant de 390 euros sera notamment requis. Dans tous les cas, si vous partez moins de six mois, les visas ne sont pas obligatoires mais des autorisations pourraient vous être demandées notamment pour vérifier votre statut d'étudiant. Et si vous partez entre six et onze mois, vous pourrez utiliser le "*short-term students*" (les autorités britanniques doivent préciser si cela vous autorise ou non à travailler en plus de vos études). En revanche, sans visa, vous ne serez pas autorisé à avoir une activité rémunérée.
- Le passeport sera obligatoire à compter du 1er octobre 2021.
- Dès la prochaine rentrée universitaire, en août 2021, les étudiants de l'Union européenne devront s'acquitter de frais de scolarité majorés (30 000 livres par an environ au lieu de 10 000) pour étudier au Royaume-Uni.
- Les étudiants de l'Union européenne ne pourront pas bénéficier de prêts étudiants.
- Tous les ressortissants de l'Union européenne doivent demander le statut de résident, qui leur garantit le droit de rester sur le sol britannique lors de l'entrée en vigueur des nouvelles lois sur l'immigration.
- Les nouveaux étudiants devront aussi payer environ 500 livres par an pour bénéficier du service de santé public, le NHS. Utilisable dans tous les pays de l'Union européenne, la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) n'est désormais plus valable au Royaume-Uni. Pour les nouveaux arrivants, il faudra en revanche souscrire une assurance auprès d'un organisme privé ou de la caisse des français à l'étranger.
- En se retirant du programme, le Royaume-Uni empêche les étudiants percevoir les bourses Erasmus+. Il convient donc de se renseigner auprès du service des relations internationales de l'établissement post-bac.
- Il existe **des accords entre établissements franco-britanniques** qui ne passent pas par le programme Erasmus+ et qui peuvent donc vous éviter de payer ces frais.

**Ce qui ne change pas :**

Il y a tout de même certaines choses qui ne changent pas malgré le Brexit : c'est le cas de la reconnaissance des diplômes. En effet, l'obtention des crédits ECTS (système de points européen) reste d'actualité au 1er janvier 2021. Votre diplôme britannique aura donc une vraie valeur en France. [...]

Pour en savoir plus :

[https://etudiant.lefigaro.fr/article/brexit-les-francais-peuvent-ils-encore-etudier-au-royaume-uni\\_9adff384-386a-11eb-ab79-e5e940ddb946/](https://etudiant.lefigaro.fr/article/brexit-les-francais-peuvent-ils-encore-etudier-au-royaume-uni_9adff384-386a-11eb-ab79-e5e940ddb946/)

<https://www.letudiant.fr/etudes/international/brexit-ce-qui-change-ou-non-pour-les-etudiants-a-partir-du-1er-janvier-2021.html>

Bonne lecture à tous !